

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2020

202x20

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS DES ALPES MARITIMES

Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée, provoquant des inondations destructrices dans plusieurs communes et la dévastation de villages tout entier.

Des infrastructures majeures telles que les routes, ponts, réseaux d'électricité et de nombreux bâtiments publics ont été rasés par les flots.

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction.

L'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune des Pennes-Mirabeau souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité en apportant un soutien financier aux communes durement touchées par cette tragédie.

Le Maire souhaite proposer au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 8 000 euros à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes.

Le paiement de la subvention sera versé sur le compte bancaire « Solidarité sinistrés tempête Alex » n°FR76 1910 6006 3600 7703 9601 8472 / Code BIC AGRIFRPP891.

SIRET : 483 387 288 00010

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

CONSIDÉRANT que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur des sinistrés de la tempête sur le territoire des Alpes -Maritimes.

- DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 8 000 euros à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes.

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR :	34
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 Octobre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI